

Les antipsychotiques très mal surveillés

SANTÉ - Ces traitements provoquent des effets indésirables comme le diabète et des troubles lipidiques. Pourtant, moins de 3% des patients à qui ils sont prescrits ont un suivi optimal

C'est un constat catastrophique qui devrait alerter les patients et leurs familles, interpeller les médecins prescripteurs et les autorités sanitaires. Moins de 3% des personnes prenant des antipsychotiques ont une surveillance biologique conforme aux recommandations, et 15% n'ont aucun suivi, selon une enquête du docteur Marine Le Pierres pour sa thèse de psychiatrie, soutenue le 11 octobre à l'université de Nantes. Ce travail, qui n'a pas encore fait l'objet d'une publication scientifique, a été réalisé à partir des bases de données de l'Assurance-maladie des Pays de la Loire, sur une population de près de 20 000 individus. « Ces carences dans la surveillance sont une perte de chance pour des patients qui ont déjà une perte de chance », résume le professeur Olivier Bonnot (chef du service de pédopsychiatrie du CHU de Nantes), à l'origine de ce sujet de thèse et directeur de celle-ci.

De fait, les médicaments antipsychotiques – que se voient prescrire de 0,8 à 2,7% des Français, dans des indications multiples – sont fréquemment à l'origine, singulièrement ceux de deuxième génération, d'un syndrome métabolique associant prise de poids, diabète, et dyslipidémie. Ces effets indésirables, plus importants avec certaines molécules, telles la clozapine ou l'olanzapine, sont des facteurs de risque cardio-vasculaires.

Des recommandations

Or, en dehors de tout traitement, les malades psychiatriques et notamment les schizophrènes sont déjà vulnérables au diabète et aux maladies cardiaques, qui représentent d'ailleurs l'une des premières causes de décès prématuré (avant 65 ans). Selon une étude de l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé publiée en septembre, le taux de mortalité prématurée de ces patients est 4,4 fois plus élevé que celui de la population générale, et leur espérance de vie est diminuée en moyenne de seize ans chez les hommes, de treize chez les femmes.

Pour limiter les risques métaboliques liés aux antipsychotiques (qui sont des traitements indispensables en psychiatrie), de nombreuses recommandations ont été



Les patients « psy » ont un taux de mortalité prématurée 4,4 fois supérieur à celui de la population générale. AMÉLIE-BENOIST/BSIP

publiées, en France et à l'étranger. En France, l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) préconise depuis 2010 un bilan biologique avec glycémie et bilan lipidique préthérapeutique et à trois mois, puis une surveillance annuelle de la glycémie, et tous les cinq ans pour les lipides. Depuis 2015, des recommandations de la Fédération française de psychiatrie vont encore plus loin, et cette société savante préconise « de définir clairement le médecin qui assurera le suivi somatique afin d'avoir une prise en charge optimale », écrit M^{me} Le Pierres.

Au vu des résultats de son enquête, on se demande qui lit ces documents. Avec l'aide de l'Assurance-maladie et du service de pharmacologie du CHU, la psychiatre a étudié les remboursements des bilans biologiques de près de 20 000 adultes et enfants ayant débuté des antipsychotiques entre le 1^{er} juillet 2013 et le 31 décembre 2017. L'étude a porté sur la première année de ce traitement, prescrit dans diverses indications. La référence était les recommandations de l'ANSM, et il a été considéré qu'un bilan était réalisé si les personnes étaient hospitalisées.

Moins de 3% des patients (2,89%) ont eu les trois bilans complets recommandés, 15% n'ont eu aucun suivi sur l'ensemble de la période. La majorité, soit 74%, ont eu un bilan partiel à un moment de la période d'observation. Des résultats qui ne surprennent guère le docteur Le Pierres, d'autres études en France ou à l'étranger ayant fait à peu près le même constat.

Risque vital

Manque de communication entre professionnels, défaut de formation ou de connaissances, réticence des psychiatres à s'occuper de la santé physique de leurs patients, méconnaissance des risques par les principaux intéressés... De nombreux freins peuvent potentiellement expliquer les suivis insuffisants. Reste que, selon le code de déontologie, la prévention et la gestion des effets secondaires d'un médicament sont sous la responsabilité du prescripteur.

Comment améliorer cette situation calamiteuse, qui fait courir un risque vital à une population déjà fragilisée? La sensibilisation des médecins et des malades est une étape indispensable. « Etre

informée a changé ma pratique. Quand j'explique à mes patients les risques de prise de poids et de diabète, et leur mécanisme, ils deviennent plus acteurs de leurs soins », assure Marine Le Pierres. « C'est inadmissible, les patients psy ont droit à une surveillance correcte des effets indésirables, il faut trouver des solutions », insiste Olivier Bonnot.

Parmi les pistes envisagées, une campagne d'information régionale avec l'Assurance-maladie auprès des prescripteurs. Le pédopsychiatre a par ailleurs été missionné, avec son confrère Mario Speranza (centre hospitalier de Versailles), par la Société française de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent pour créer un site Internet d'information sur les psychotropes chez l'enfant et l'adolescent. De son côté, l'Association nationale pour la promotion des soins somatiques en santé mentale œuvre depuis 2002 pour, comme son nom l'indique, mieux prendre en charge les soins somatiques (et la douleur) chez les patients souffrant d'une maladie mentale ou de troubles autistiques. Il y a urgence. ■

SANDRINE CABUT

Six experts de la HAS dans le viseur d'Anticor

DÉONTOLOGIE - L'association de lutte contre la corruption dénonce une « prise illégale d'intérêts »

C'est une première. Selon une information de L'Express confirmée par Le Monde, l'association de lutte contre la corruption Anticor a adressé une plainte contre X, mercredi 3 octobre, au parquet de Bobigny, pour « prise illégale d'intérêts »... en visant des médecins.

L'association accuse six des neuf membres d'un groupe d'expertise de la Haute Autorité de santé (HAS) d'avoir négligé de déclarer les liens financiers qu'ils entretenaient avec des laboratoires pharmaceutiques. Une omission d'autant plus équivoque qu'ils ont rédigé, en tant qu'experts, une recommandation sur la prise en charge des dyslipidémies (cholestérol, excès de triglycérides...) et que celle-ci « accroît notablement le nombre de patients chez qui un traitement est indiqué », selon Anticor. « Notre plainte porte sur une recomman-

dation [précise] mais le phénomène est systémique », explique au Monde Elise Van Beneden, secrétaire générale adjointe d'Anticor.

Un « oubli » concédé

Sur les six médecins épinglés par Anticor, deux ont particulièrement attiré l'attention de l'association. Le premier, le professeur Bruno Vergès, chef de service au CHU de Dijon, ne mentionne qu'un lien d'intérêts lors de sa déclaration à la HAS : sa qualité de secrétaire général de la Société française d'endocrinologie. Mais il ne mentionne pas les revenus perçus par ailleurs – 65 088 euros d'avantages et 36 940 euros de rémunérations et honoraires, de 2013 à 2017. « Ces avantages correspondent à des inscriptions offertes à des congrès », explique le professeur Vergès au Monde. Ils n'influencent pas nos recommandations. Pour

les écrire, nous nous appuyons sur des éléments de preuve indiscutables. Nous ne citons d'ailleurs aucun produit précis. »

Le second, le docteur Jean-Michel Lecerf, chef de service à l'Institut Pasteur de Lille, a, lui, bien déclaré ses liens avec l'industrie de l'agroalimentaire. Il a cependant omis de mentionner ceux avec celle du médicament, alors qu'il a reçu 25 268 euros en tant que consultant, notamment pour MSD et Sanofi-Aventis-Regeneron. « C'est invraisemblable d'être épinglé pour un travail bénévole effectué pour la HAS », s'étonne le docteur Lecerf, concédant toutefois un « oubli » concernant ses liens avec l'industrie pharmaceutique.

Le code de la santé publique oblige tout expert participant à ce type d'étude à rédiger une déclaration contenant tous les liens d'intérêts durant les cinq années

précédant sa mission. A la HAS de déterminer si ces liens sont majeurs et, le cas échéant, d'écartier un expert. Or, selon l'association pour une formation médicale indépendante (Formindep), dont le travail a servi d'appui à la plainte d'Anticor, les omissions des experts du groupe d'étude sur la prise en charge des dyslipidémies sont justement « susceptibles de produire un conflit d'intérêts ». Formindep a d'ailleurs déposé une requête au Conseil d'Etat fin août, demandant le retrait de la fiche mémo sur les dyslipidémies.

Les déclarations publiques d'intérêts signées par ces experts et fournies à la HAS ne correspondent pas à ce qui est déclaré sur la base Transparence.sante.gouv.fr. Interrogée lundi 22 octobre, la HAS répond qu'elle n'a pas à ce jour connaissance de la plainte d'Anticor. ■

PASCALE SANTI ET LAURA MOTET

TÉLESCOPE

ZOOLOGIE

La queue des mammifères chasse bien les moustiques

Les expériences scientifiques servent parfois à confirmer la croyance populaire. Une équipe de l'Institut technologique de Géorgie (Etats-Unis) vient ainsi de démontrer que les mammifères usent bien de leur queue pour éloigner les insectes. En analysant les mouvements de chevaux, zèbres, éléphants, girafes ou encore de chiens, ils ont constaté un double effet. D'abord, un phénomène de fouet, par lequel les animaux visent directement les indésirables. Mais, surtout, un effet de souffle, provoqué par le mouvement pendulaire accéléré de leur appendice postérieur. Les chercheurs ont construit un simulateur pour mieux quantifier le phénomène, et constaté que la douce brise ainsi créée, soufflant à 1 mètre par seconde, réduisait de moitié les atterrissages de moustiques et donc leurs piqûres. Un sacré soulagement pour les mammifères : on sait, depuis 1958, qu'une vache assaillie par ces petits vampires peut perdre jusqu'à un tiers de litre de sang par jour.

> Matherne et al., « Journal of Experimental Biology », 15 octobre

MATHÉMATIQUES

Un Français à l'honneur

Le Français Vincent Lafforgue, 44 ans, recevra, le 4 novembre, le prix Breakthrough en mathématiques, une récompense décernée depuis 2012 par de riches mécènes fondateurs de Google, Facebook, Tencent... et dotée de 3 millions de dollars. Ce mathématicien de l'Institut Fourier de Grenoble, médaille d'argent du CNRS, est un spécialiste de géométrie algébrique, plus particulièrement sur un sujet qui avait valu à son frère, Laurent, une médaille Fields en 2002. Avant lui, cinq autres Français ont



reçu ce prix. En mathématiques (Maxim Kontsevitch et Hugo Duminil-Copin, catégorie « jeunes » dite « New Horizons »); en biologie (Alim-Louis Benabid); et en physique (un prix spécial pour la détection des ondes gravitationnelles, décerné en 2016 à deux chercheurs).

(PHOTO : HO COURTESY OF GÉRARD LAUMON/CNRS/AFP)

ÉVOLUTION

Fin du mystère des hiboux géants des Mascareignes

De ces trois oiseaux, on ne connaissait jusqu'ici que les conditions de leur disparition, il y a quelques siècles. L'arrivée des hommes à La Réunion, Maurice et Rodrigues avait eu raison de trois espèces de hiboux géants qui vivaient alors. Une équipe de scientifiques lyonnais vient pour la première fois d'en retracer l'évolution. En exploitant l'ADN mitochondrial préservé dans leurs squelettes, ils ont découvert qu'ils étaient issus de la colonisation des îles par l'ancêtre du petit-duc oriental, qui vit aujourd'hui en Asie du Sud-Est. Cette arrivée serait intervenue il y a 3,5 millions d'années, favorisée par les puissants cyclones qui soufflaient à la fin du pliocène. Isolés dans leurs îles, les oiseaux auraient évolué en trois espèces distinctes, avec un mouvement commun : ils auraient doublé de volume. Cette trajectoire ressemble à celle empruntée, quelques millions d'années plus tôt, par un pigeon qui, après une longue évolution, donna naissance au mythique dodo. Lui aussi fut exterminé par les hommes. Comme quelque 1 500 autres espèces d'oiseaux insulaires, soit la moitié des volatiles qui vivaient autrefois dans les îles.

> Louchart et al., « Journal of Biogeography », 11 octobre

RECTIFICATIF

Dans l'article « Comment le champ magnétique agit sur les cellules » (« Le Monde Science & Médecine » du 17 octobre), la valeur du champ magnétique utilisée dans l'expérience est quarante fois supérieure à celle du champ magnétique terrestre et non 25 000 fois comme écrit par erreur.